

Nb de conseillers en exercice	9
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	8

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°7 du 20 décembre 2024
Délibération n°3 de la séance (2024-53)

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étai(en)t absent(s) ou représenté(s) : Jacques BILLON-TYRARD a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT, Elisabeth MEYNET (jusqu'à 18h45)

Secrétaire de séance : Pierre DOUSSOT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2024

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les habitants et élus sont particulièrement touchés. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont subis de fortes dégradations engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Deux modalités d'intervention sont ouvertes aux collectivités qui souhaitent participer à la solidarité nationale :

- Verser un fonds de concours sous la référence 1-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles",
- Faire un don à Verser la Protection civile ou à la Croix rouge, partenaires de l'AMF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
8 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, DECIDE :

- de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en contribuant à hauteur de 1 000,00 €

Le don sera versé sur le compte titulaire de la Protection civile - FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 30 décembre 2024

Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT



Le Maire
Jean-Luc VERRIER

Accusé de réception en préfecture
005-210501000-20241220-2024-53-DE
Date de réception Préfecture : 30/12/2024